

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2009/2010

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : L3 professionnelle
« Développement social et médiation par le sport »
Enseignant responsable : Philippe AMAROUCHE

Durée de l'épreuve : 1h00
Documents autorisés : *aucun*

UE 5 : Outils Méthodologiques
EC 52 « Techniques de communication orale et écrite »

Sujet : En référence à l'article de J.M. Stébé, « Les controverses sociologiques autour de la médiation » :

1. Vous définirez les médiations tacites et les médiations formelles. (7 points).
2. Vous expliquerez pourquoi la société fait de plus en plus appel aux médiations formelles au détriment des médiations tacites et commenterez cet état de fait. (7 points).
3. Vous montrerez en quoi l'action du médiateur sportif peut permettre d'articuler ces deux types de médiations. (6 points).

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2009/2010

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : *Licence pro médiation sociale*
Enseignant responsable : *Stéphane Bellard*

Durée de l'épreuve : 1h30
Documents autorisés : *aucun*

UE 1 *Connaissance des publics et des milieux de médiation*
EC 11 *Approche institutionnelle des dispositifs de médiation dans le cadre scolaire*

Sujet :

« Quels rôles un médiateur social spécialisé dans les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) peut-il avoir au sein du système éducatif ? Précisez comment vous concevez sa place parmi les élèves, les familles et les membres de la communauté éducative. »

Vos réponses devront être argumentées et illustrées.

La qualité de la rédaction, de la présentation et le respect de l'orthographe seront pris en compte dans l'évaluation. (Jusqu'à -2 pts)

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2009/2010

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : LP Développement Sociale et
Médiation par le Sport
Enseignant responsable : GOURBILLON *Nicolas*

Durée de l'épreuve : *1h30*
Documents autorisés : *aucun*

UE 3 : *Pratique et didactique des APS*
EC 33 : *Roller*

Les deux sujets sont à traiter :

Sujet 1 : Donner les grandes lignes de l'historique de l'APS roller (5 points)

Sujet 2 :

Vous avez un groupe d'adolescents en zone rurale, vous disposez d'une salle et de matériel adapté à la pratique du roller.

Exposez la mise en pratique de cette activité. Dans un premier temps vous exposerez votre logique d'apprentissage en l'argumentant. (5 points)

Puis vous choisirez un des thèmes d'apprentissage que vous détaillerez précisément (10 points)

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2008/2009

1^{ère} session

Année d'études : L3 professionnelle
« Développement social et médiation par le sport »
Enseignant responsable : Jérôme Bourbousson

Durée de l'épreuve : 1 h30
Documents autorisés : *aucun*

UE 2 Enjeux sociaux de la médiation sociale
EC 23 Enjeux territoriaux de la médiation, du local à l'international

Après avoir lu le texte ci-dessous, veuillez répondre aux questions s'y rapportant

Source : site Internet D P H, dossiers

Le lac du Bourget, territoire pertinent pour le développement durable du coeur de la Savoie

Le projet Grand Lac (1999-2015) doit assurer la pérennité des équilibres naturels et la reconquête de la pureté et de l'identité du lac du Bourget

Situé entre Chambéry et Aix-les-Bains, le lac du Bourget est le plus grand lac naturel de France. Autour de ce lac vit, travaille et se déplace la moitié de la population savoyarde, soit plus de 170000 personnes. En 1997, quelques années après l'étude d'un schéma de cohérence par l'Etat français, le Conseil général de Savoie a pris l'initiative d'engager une phase de concertation avec les collectivités locales, qui a débouché sur l'élaboration d'un projet de développement durable dans la zone la plus urbanisée de la région. Le lac s'est naturellement imposé comme l'élément fédérateur autour duquel pourraient se rassembler les énergies. Soixante et une communes font partie du bassin versant du lac. Elles bénéficient d'un cadre de vie exceptionnel qui dépend directement de la santé du lac et des retombées économiques qu'il représente en termes de tourisme et d'installation d'entreprises (un technopôle et l'université se sont installés sur ses rives).

C'est ainsi que le lac du Bourget - propriété de l'Etat - est devenu l'affaire de tous : collectivités locales, pouvoirs publics et individus dans le cadre d'un projet de 15 ans (1999-2015) validé par le Comité interministériel pour l'Aménagement et le Développement durable du territoire en 1999, puis inscrit au Contrat de plan Etat-région 2000-2006 comme l'un des grands projets structurants de la région Rhône-Alpes.

Aujourd'hui, la Communauté Européenne, l'Etat, la région Rhône-Alpes, le Conseil général, les 61 communes du bassin versant au travers de leurs cinq groupements (Communautés de communes ou d'agglomérations), ainsi que divers partenaires (Conservatoire du patrimoine naturel de Savoie, université, etc.) et les habitants (associés ou non) sont mobilisés dans le cadre du projet Grand Lac autour de cinq axes :

- l'eau, pour permettre au lac de retrouver ses équilibres naturels (assainissement des eaux usées, limitation des pollutions...),

- le patrimoine culturel, pour mettre en valeur l'histoire, l'architecture et l'identité du lieu, qui inspira de nombreux artistes, comme Jean-Jacques Rousseau et Lamartine,
- les paysages, pour mettre fin aux dégradations paysagères et souligner des éléments remarquables,
- les déplacements, pour éloigner le trafic et reconquérir les berges (pour le tourisme, les circulations douces...),
- l'économie, par le développement du tourisme et des loisirs, la création d'un institut pour l'énergie solaire et les énergies renouvelables (recherche, expertise, formation...) et la mise en place d'un territoire de référence pour les éco-industries. Ce projet s'appuie sur les TIC (technologies de l'information et de la communication) avec la construction de la boucle métropolitaine de desserte numérique du bassin.

En 2002, le projet Grand Lac va renforcer sa structuration au travers d'un GIP (groupement d'intérêt public), qui garantira sa conduite partenariale en associant l'ensemble des organismes publics précités.

En outre, une démarche participative est encouragée avec la création de lieux d'information et de médiation avec le grand public (réunions publiques, lieux d'exposition permanents, actions de sensibilisation en milieu scolaire, ouverture d'un site Internet...); la mise en place d'un fonds de soutien aux initiatives locale; l'édition d'un guide pratique Je participe! (conseils aux habitants pour les loisirs, la gestion des déchets, la consommation, les déplacements, etc., conformes aux principes de développement durable inscrits dans le projet); la mise en place d'une structure consultative composée de 70 membres issus des milieux associatif, professionnel, scientifique et syndical locaux.

Projet consensuel, rassemblant des acteurs publics et privés, se donnant les moyens d'une appropriation par les élus comme par les habitants, le projet Grand Lac a pour finalité de développer une prise de conscience environnementale par l'émergence d'une identité territoriale et un souci collectif de préserver un patrimoine fragile. Face aux pouvoirs publics, le Grand Lac peut également devenir un interlocuteur efficace et pertinent au service des intérêts des communes qui le constituent.

Questions :

- (1) -- **6pts** -- Pointez 3 éléments-clés évoqués dans le texte qui semblent relever d'une logique territoriale réussie. Justifiez votre réponse
- (2) – **10pts** – Que pensez-vous de ce projet ? Vous expliquerez ce qui vous semble pertinent, ainsi que ce qui vous semble questionnable, douteux, ou améliorable.
- (3) – **4pts** -- Vous êtes recruté éducateur sportif dans l'une des institutions impliquées dans le projet territorial, quelle action proposeriez-vous pour vous inscrire dans cette dynamique ? Justifiez la pertinence de votre proposition.

Université de Nantes

UFR STAPS

Année universitaire 2009-2010

2^{ème} session, 1^{er} semestre

Année d'études : *Licence 2^{ème} année*
Enseignant responsable : *François Mandin*

Durée de l'épreuve : *1h00*
Documents autorisés : *aucun*

UE Pré-professionnalisation Management du sport (UEF 35)
EC Droit du sport (EC 351)

Sujet : Réalisez la fiche de l'arrêt ci-dessous présenté :

Cour de cassation, chambre civile 2, jeudi 16 novembre 2000

Sur le moyen unique, pris en ses deux branches :

Attendu, selon l'arrêt attaqué (Nîmes, 8 décembre 1997), qu'au cours d'un match de football amical, M. X... a reçu un coup de coude au visage, lui occasionnant la perte de plusieurs dents ;

Attendu que M. X... fait grief à l'arrêt de l'avoir débouté de ses demandes en responsabilité et indemnités contre M. Y..., auteur du coup et son assureur, la compagnie Rhin et Moselle Groupe Allianz, alors, selon le moyen :

1° que chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou son imprudence ; qu'en écartant la responsabilité de M. Y... aux motifs qu'il avait blessé M. X... par maladresse et non par faute de jeu ayant entraîné une sanction sportive, la cour d'appel n'a pas déduit les conséquences légales de ses constatations de fait et a violé les articles 1382 et 1383 du Code civil ;

2° qu'en toute hypothèse, celui qui participe à un jeu de sport collectif est réputé n'accepter que les risques normaux y afférents ; qu'en l'espèce, au cours du match de football amical, la faute de maladresse de M. Y... qui a donné à M. X... un coup de coude au niveau de la mâchoire occasionnant la perte de plusieurs dents excédait les risques normaux de ce jeu ; qu'en décidant le contraire et en mettant à la charge de la victime la preuve d'une faute caractérisée intentionnelle ou lourde, la cour d'appel a violé les articles 1382 et 1383 du Code civil ;

Mais attendu que l'arrêt relève que le dommage a été causé au cours d'un match de football, qu'il résulte des attestations produites que le geste de M. Y... était une maladresse qui ne révélait aucune agressivité ou malveillance de M. Y... à l'égard de M. X... et qu'aucun manquement aux règles du sport et à la loyauté de la pratique du sport n'a été commis ;

que de ces constatations et énonciations, la cour d'appel a exactement déduit que M. Y... devait être exonéré de toute responsabilité ;

D'où il suit que le moyen n'est pas fondé ;

PAR CES MOTIFS :

REJETTE le pourvoi.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2009/2010

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : : L3 professionnelle
« Développement social et médiation par le sport »
Enseignant responsable : Evelyne FEDRIGO

Durée de l'épreuve : 2h30
Documents autorisés : *aucun*

UE 1 : Connaissances des politiques et des milieux de la médiation
EC 12 « Approche institutionnelle des dispositifs de médiation dans les structures associatives »
EC 13 « Approche institutionnelle des dispositifs publics de médiation »

Sujet :

Vous êtes éducateur sportif dans une association et vous devez monter un projet d'animation sportive en direction des jeunes de la commune.
Votre président vous demande de trouver des financements.

A quels partenaires pouvez-vous vous adresser et quels dispositifs pouvez-vous mobiliser ?

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2009/2010

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : *L3 Pro « Médiation par le sport »*
Enseignant responsable : *L. S. FOURNIER*

Durée de l'épreuve : *1h 30*
Documents autorisés : *aucun*

UE 2 – *Les enjeux sociaux de la médiation sociale*
EC 21 – *Approche historique, sociologique et anthropologique de la médiation*

Sujet : *dissertation*

« En référence au contenu du cours, montrez quels sont les enjeux du passage de la médiation coutumière à la médiation institutionnelle ».

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2009/2010

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : Licence professionnelle
« Développement social et médiation par le sport »
Enseignants responsables : Florence Baldet, Jérôme
Bourbousson

Durée de l'épreuve : 1h30
Documents autorisés : *aucun*

UE 3 Pratique et didactique des APS
EC 31 Sports collectifs

Sujet 1 (10pts)

- Quelles sont les différences et les similitudes des 2 APS étudiées en TP et en TD.
- Vous en choisirez une qui fait partie d'un projet visant la citoyenneté, et que vous présentez à une structure ou une association (au choix). Quels sont les éléments que vous mettriez en avant pour convaincre ce commanditaire ?

Sujet 2 : (10pts)

Le Basketball est supposé permettre de développer la « responsabilisation » du public auprès duquel on intervient.

- Vous préciserez ce que vous entendez par « responsabilisation »
- Vous présenterez une démarche possible d'intervention relative à cet objectif (vous pouvez éventuellement vous inspirer de ce qui a été fait en TP)
- Vous expliquerez la pertinence de votre démarche

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2009/2010

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : LP Développement Sociale et
Médiation par le Sport
Enseignant responsable : Y. OLLIVIER

Durée de l'épreuve : 1h30
Documents autorisés : *aucun*

UE 2 LES POLITIQUES DE MEDIATION SOCIALE
EC 22 « Approche juridique de la médiation »

Sujet :

"Qu'est ce qui relie les hommes?"

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2009/2010

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : *L3pro Activités sportives, développement social et médiation par le sport.*
Enseignant responsable : *Franck le Goff*

Durée de l'épreuve : *1 h30*
Documents autorisés : *aucun.*

UE n° 3 Pratique et didactique des APS
EC n° 32 Sports de combat. Savate boxe française

Sujet :

Pourquoi peut-on utiliser la SBF dans une logique de médiation sociale ? Après avoir discuté cette question vous proposerez et illustrerez une progression pour un public débutant.

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2009/2010

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Licence Professionnelle Développement
et Médiation Sociale par le Sport

Durée de l'épreuve : 1 heure

Enseignant responsable : Françoise Boivin

Documents autorisés : oui, cours UE 4

UE 4 : Diagnostic local et Méthodologie du projet
EC 41 : Investigation et traitement de données

Sujet :

Vous êtes responsable des projets de médiation sociale par le sport au sein du service enfance-jeunesse de la commune de Blaye.

En vous appuyant sur les documents joints :

- Diagnostic social du pays de Gironde
- Fiche de synthèse du thème : « Désœuvrement et marginalisation des jeunes »,

définissez, au travers de l'outil cadre logique, le projet pilote que vous proposez pour contribuer à répondre aux besoins du public 11 – 14 ans de la commune.

Le projet devra intégrer les APSA comme outils d'accompagnement de ces bénéficiaires.

Préambule

Une étude sociale : un outil pour mieux connaître et donc mieux intervenir sur notre territoire

Vous avez entre vos mains, le Diagnostic de l'étude sociale du Pays de la Haute Gironde.

Ce travail a été réalisé entre 2001 et 2002 par le Bureau d'étude CREHAM, sur commande du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde.

Cette réflexion globale à l'échelle du Pays avait pour objectifs :

- De souligner les difficultés, les manques et les atouts du territoire en matière d'action sociale et notamment autour des thématiques suivantes : cohésion sociale ; exclusion ; jeunesse, petite enfance ; logement ; mobilité, transports en commun ; revenus, revenus sociaux ; besoins de santé ; vieillesse, publics « fragiles » ; citoyenneté, culture ; fléaux sociaux ; délinquance.
- De dégager des priorités.
- De proposer un programme opérationnel d'actions.

Pour mener à bien ce travail, un Comité de Pilotage conséquent, témoignant de la mobilisation territoriale, a été mis en place. Il était composé d'élus et faisait appel à certains partenaires ou conseillers (63 structures différentes) compétents dans les différents aspects du projet.

En tout, 16 réunions du Comité de Pilotage ont été organisées, 12 tables rondes ont eu lieu, environ 150 personnes ont été associées aux travaux

Le Pays de la Haute Gironde

Situé au nord du département de la Gironde et de la Région Aquitaine, bordé par l'estuaire de la Gironde à l'ouest, la Charente Maritime au nord et le Pays du Libournais à l'est et limitrophe de l'agglomération Bordelaise au sud, le Pays de la Haute Gironde est façonné par des Paysages contrastés, mêlant des coteaux de vignes, des zones et un massif forestier à des espaces périurbains.

Des ressources naturelles variées associées à des savoir-faire propres, un patrimoine culturel et architectural riche, des ressources économiques et humaines importantes composent une identité de la Haute Gironde riche de ses diversités mais insuffisamment valorisée.

Le Pays, composé de cinq cantons, Blaye, Bourg, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Ciers-sur-Gironde et Saint-Savin, regroupe 65 communes sur 771 kms et compte 71 045 habitants. C'est un territoire rural et multipolaire avec deux unités urbaines (1), Blaye et

Saint-André, et trois villes isolées Bourg, Saint-Ciers-sur-Gironde et Saint-Savin (2).

Des axes de communication structurants à l'échelle de la Région Aquitaine irriguent du nord au sud assumant une desserte locale largement insuffisante, et permettent des déplacements pendulaires importants mais difficiles vers l'agglomération régionale. Il en résulte un développement urbain et un accroissement démographique du sud du territoire plus marqué : la pression foncière s'accroît.

La Haute Gironde est un Pays relativement jeune, dont la population augmente, mais accuse un léger vieillissement. Le revenu annuel moyen est bas et les difficultés sociales importantes (chômage élevé notamment pour les jeunes et les femmes, importante population vivant des minima sociaux). Le Pays est assez bien couvert par des services publics de qualité, mais des carences demeurent, notamment pour la petite enfance. Le parc immobilier disponible est insuffisant et d'une qualité médiocre.

Le secteur économique, caractérisé par le secteur public, l'agriculture et plus particulièrement la viticulture, la présence d'une centrale nucléaire et un tissu commercial et artisanal très dense, rencontre des difficultés. Il ne répond que partiellement à la demande d'emploi, entraînant une partie des actifs vers l'agglomération bordelaise. Le niveau de qualification est faible et ne correspond pas aux attentes des employeurs locaux.

Une intercommunalité de projet très dense maille intégralement le Pays

Une intercommunalité de projet très dense maille intégralement le Pays, constituant par là-même un des atouts majeurs de ce territoire. Cinq Communautés de Communes cantonales (EPCI à fiscalité propre) assurent la mise en œuvre d'actions de développement, de services et de soutien à l'activité au plus près de la population en réunissant 60 des 65 communes de la Haute Gironde. Elles unissent leur action au sein du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde, (créé le 1er mars 2003), pour la mise en œuvre de la Charte de Pays.

La Charte du Pays de la Haute Gironde

Le travail d'élaboration de Charte de Pays a mobilisé élus et acteurs locaux pendant trois ans (de février 2000 à février 2003) autour de la première expérience de réflexion approfondie et partagée sur ce territoire. Il a été l'occasion de nouer des partenariats forts sur le territoire, entre élus, acteurs socio-économiques et habitants, et avec les partenaires extérieurs.

Partenariats, forte volonté locale, expérience concluante de l'intercommunalité de projets, la Haute Gironde détenait les atouts l'engageant vers la réussite de son ambition : se structurer en Pays autour d'un projet fédérateur. Les résultats de ces travaux ont été présentés officiellement au territoire et aux partenaires lors des Assises

du Pays de la Haute Gironde fin 2002, manifestation phare réunissant près de 500 personnes et marquant de manière très symbolique l'aboutissement et la réussite de la phase préparatoire du Pays.

(1) plus de deux mille habitants, sur un ensemble d'habitats présentant une continuité, source : INSEE 1999

(2) plus de deux mille habitants sur une commune, source INSEE - CESR Aquitaine Les zonages en Aquitaine – Bordeaux - Juillet 2000

Synthèse des six thèmes / problématiques étudiés

Cette synthèse, constituant une étape dans la démarche d'élaboration du projet social, reprend les éléments à retenir en regard des 6 thèmes ayant servi de point d'appui à la réflexion :

- **Difficultés et accompagnement scolaires**
- **Désœuvrement et marginalisation des jeunes**
- **Insertion sociale et professionnelle des publics "fragiles et non qualifiés"**
- **Isolement et soutien à domicile des personnes vieillissantes (handicapées ou non)**
- **Education et accès à la santé**
- **Développement, ouverture culturelle et cohésion sociale**

Pour chacun de ces thèmes, il a ainsi été possible de mettre en perspective :

- les observations issues de l'état des lieux,
- le point de vue des acteurs sur la problématique observée,
- les limites et points d'appui des réponses fournies sur le territoire, en regard des observations objectives et du témoignage des acteurs.

=> Problématique : Désœuvrement et marginalisation des jeunes

• Données issues de l'état des lieux

Phénomènes d'occupations diurnes et nocturnes des espaces publics (abribus, kiosques, halls, porches privés, ...) au sein des différentes communes du territoire par des jeunes dont les comportements indésirables apparaissent de plus en plus tôt (12 – 13 ans) :

- incivilités, dégradations des biens privés et publics, bruit, vols,
- consommation d'alcool ou de drogue tendant à se banaliser et à augmenter,
- induction d'un sentiment d'insécurité et de nuisances pour la population.

Difficultés d'insertion sociale et professionnelle de jeunes en rupture, cumulant diverses difficultés et peu réceptifs aux actions menées par les opérateurs locaux (ex : Mission Locale, lieu d'accueil pour les jeunes, associations sportives ou culturelles, ...), avec pour corollaire un taux de chômage des jeunes plus important qu'ailleurs et concernant un public faiblement qualifié.

Jeunes "sans abri" en situation de rupture sociale et familiale, dont la trajectoire d'insertion est pénalisée par le défaut de réponse sur le territoire en terme de logements adaptés (42 % des demandeurs de logement d'urgence).

• Point de vue des acteurs

Le désœuvrement des jeunes : un signe perceptible, malgré la mise en place de dispositifs d'accompagnement et de suivi

Le constat du désœuvrement des jeunes est, selon les acteurs locaux, mis en perspective avec le faible développement des structures d'accueil et de loisirs éducatifs sur l'ensemble du territoire et notamment sur les secteurs où l'on observe une concentration de la population des jeunes :

- à Blaye et à Saint André, où la concentration des équipements scolaires (2.600 collégiens et lycéens à Blaye, 1.300 à Saint André), suppose des phénomènes de regroupement et le développement de pratiques échappant au contrôle des adultes, ceci d'autant que nombre d'élèves sont autorisés à sortir librement en dehors des cours,
- sur plusieurs autres communes du territoire où des réponses de proximité seraient nécessaires, eu égard aux problèmes de mobilité des jeunes.

Les secteurs davantage concernés par l'immigration de populations urbaines appelleraient une vigilance particulière selon certains acteurs observant combien des pratiques de regroupements notamment peuvent être d'autant plus mal tolérées qu'elles sont vécues comme des phénomènes importés et incongrus dans un contexte semi-rural.

Le déficit de l'offre d'accueil et d'accompagnement observé sur certains secteurs, ayant pour corollaire la faible présence des interlocuteurs adultes auprès des jeunes :

- rendrait compte des dérives observées. Ex : achat de bière par des mineurs sur le trajet de l'école (avec la complicité des commerçants), regroupements à proximité des débits de boissons, ...

- participerait à la dévaluation de l'image du territoire : "C'est nul, il n'y a rien !", et,
- limiterait les possibilités de socialisation et "d'émancipation" du territoire pour des jeunes qui, se sentant peu armés, ont tendance à développer une relation "d'attachement / dépendance" au village.

La marginalisation des jeunes : un processus accentué par la précarité

Confrontés à un cumul de difficultés, certains jeunes seraient davantage menacés par le risque de marginalisation :

- tuteurs naturels eux-mêmes en difficultés d'insertion et/ou parfois peu à même de fournir les repères éducatifs nécessaires à leurs enfants. Ex :
 - familles en situation de précarité sociale et économique, ayant du mal à accompagner leurs jeunes dans leur trajectoire d'insertion,
 - parents concernés par l'alcoolisme, banalisant les conduites addictives,
 - familles "dépassées" par leurs jeunes et faisant elles-mêmes appel au juge pour enfants.
- difficultés d'insertion professionnelle (consécutives à une situation d'échec scolaire) majorée par la faiblesse des débouchés sur le territoire et la crainte de "s'expatrier",
- importance de la sociabilisation par la "bande" associée à des attitudes de défiance nourries par un vécu d'échec et la difficulté à se sentir reconnu. Un acteur résume le point de vue de ces jeunes ainsi : "On est nuls, on est pauvres... et on est mieux que les autres."

▪ Points d'appui et limites dans les réponses fournies

○ Les espaces d'accueil et de loisirs pour les adolescents

• Points d'appui / Avancées

— Des structures d'accueil et d'animation implantées à ce jour dans trois cantons :

- **canton de Bourg** (Prignac et Pugnac),
- **canton de Saint Ciers** (Etauliers, Braud, Reignac).
(ouverture d'une structure d'accueil et d'animation prévue sur le **canton de St André** pour le 1er septembre 2002).

— Une mobilisation et une réflexion des acteurs locaux autour des réponses à apporter (5 Contrats Temps Libre Jeunes). □ —

— Des activités menées dans le cadre intercommunal en partenariat avec la DDJS, la CAF, la MSA, ... :

- Sports Vacances
- Loisirs Ados
- CAP 33 junior
- Ecole multisports

— Quelques équipements gratuitement accessibles : bibliothèques, terrains d'activités de plein

air.

• **Limites / Contraintes**

— Couverture géographique partielle des structures d'accueil spécifiquement destinées aux jeunes :

- particulièrement peu présentes sur certains cantons où seuls la Mission Locale ou le BIJ(4) tiennent lieu d'accueil pour les jeunes (ex : **canton de Blaye**),
 - dont l'impact et le rayonnement ne dépassent pas, le plus souvent, les limites de la commune où elles sont implantées, d'autant qu'elles ne relèvent pas toutes d'une gestion intercommunale.

— Structures existantes limitées dans leurs capacités de réponse vis-à-vis :

- des jeunes en déshérence relevant d'une prise en charge plus spécifique que celle proposée par les structures d'animation, notamment,
 - des sollicitations des jeunes dont les attentes exprimées appellent des investissements sans cesse renouvelés (tendance à concevoir les structures d'accueil et les communes qui les financent comme des "prestataires de services") et amènent les élus à s'interroger sur les réponses à apporter.

— Problèmes d'accessibilité à l'offre de loisirs culturels et sportifs : mobilité, maillage, capacité à accueillir des publics en difficultés.

○ **Les dispositifs de prise en charge spécifiques**

(accompagnement psycho socio éducatif)

• **Points d'appui / Avancées**

— Dispositifs d'aide éducative au sein des familles (aide éducative à domicile du Conseil Général) et AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) Justice assurée par l'OREAG (Orientation et Rééducation des Enfants et Adolescents de Gironde)

— Des possibilités de placement en familles d'accueil ou en foyer sur le territoire.

— Des Contrats Intercommunaux de Prévention de la Délinquance (CIPD) en projet

— Différentes interventions dans le cadre des établissements scolaires du secondaire (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté). Ex :

- Brigade Départementale de la Prévention de la Délinquance (BDPD)
- Centre de planification

— Projet d'implantation d'un point écoute sur Blaye.

• Limites / Contraintes

- Absence d'éducateur de prévention spécialisée sur le territoire, à même de proposer une alternative aux jeunes en déshérence, contraignant les structures d'animation à gérer des situations dépassant leur champ de compétences.
- Peu de lieux d'écoute de proximité à destination des adolescents confrontés à des questionnements ou des difficultés d'ordre psychologique ou des problèmes de santé, y compris au sein des établissements scolaires où les travailleurs sociaux et professionnels de santé scolaire sont peu présents.

○ L'offre d'hébergement

• Points d'appui / Avancées

- Quelques places financées par l'Allocation Logement Temporaire (ALT), gérées par l'association Relais, laquelle ne serait en mesure de satisfaire que 1 demande sur 6.

• Limites / Contraintes

- Peu de solutions d'hébergement sur le territoire pour les jeunes rencontrant des difficultés de cohabitation avec leur famille : insuffisance des petits logements.
- Seulement 2 lycées et 1 centre de formation pourvus d'internat à Blaye et Saint André de Cubzac, soit une contrainte supplémentaire pour les jeunes dont le lieu de formation est éloigné du domicile et/ou dont certains peuvent connaître des problèmes de cohabitation avec leur famille.

UE 4 : Contrôle continu – Semestre 1 – Décembre 2009 – Durée : 2 heures

Problématique :

Mots clefs :

Axe de travail :

Bénéficiaires du projet :

CADRE LOGIQUE

	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/risques
Objectifs généraux				
Obj. spécifiques				
<i>OS 1</i>				

Résultats attendus	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/risques

Activités prévues	Détails de l'activité et modes de réalisation	Durée/ échéances	Moyens humains	Moyens matériels

Activités prévues	Détails de l'activité et modes de réalisation	Durée/ échéances	Moyens humains	Moyens matériels

Commentaires/recommandations :

Université de Nantes

UFR STAPS

Année universitaire 2009-2010

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : *L3 pro médiation*
Enseignant responsable :
Julie MORERE

Durée de l'épreuve : 1 :00
Documents autorisés : *aucun*

UE 5

EC 51 *Anglais*

Sujet :

Write a cover letter to apply as a volunteer for the following programme (Why would you be interested? What skills could you offer? What innovative ideas would you have? etc.)

Coach Sports Abroad: Coach in Local Schools in Peru

"If you are interested in coaching sports in schools overseas, Peru is a great choice to spend time as a volunteer. You can volunteer without any previous experience of coaching, although it is fantastic if you have some. Volunteers are welcome, no matter what stage of life they're at - during a college summer vacation, gap year from education, a career break or even as an alternative vacation. All we ask is a passion for sports and a desire to help others to develop their own sports abilities.

You will be given the opportunity to work with Physical Education teachers at local schools in the morning, and at a sporting academy for children from 6 to 14 years old in the afternoon.

The main aim of the project is to get as many children involved as possible, to increase their health and fitness levels, but also give them a sense of belonging to a team of people with a common goal, whether they play soccer, basketball or volleyball, teaching them sport values that will be transferable to their daily life in general.

You will gain a valuable insight and work intensely within the local community, as well as discover a new culture, beautiful landscapes and food too!"

Université de Nantes
UFR STAPS

Année universitaire 2009/2010

1^{ère} session, 1^{er} semestre

Année d'études : L3 professionnelle
« Développement social et médiation par le sport »
Enseignant responsable : *GOURBILLON Nicolas*

Durée de l'épreuve : *1h30*
Documents autorisés : *aucun*

UE 3 : *Pratique et didactique des APS*
EC 33 : *Roller*

Les deux sujets sont à traiter :

Sujet 1 : Donner les grandes lignes de l'historique de l'APS roller (5 points)

Sujet 2 :

Vous avez un groupe d'adolescent issue en zone urbaine défavorisée, vous disposez d'une salle et de matériel adapté à la pratique du roller.

Exposez la mise en pratique de cette activité pour ce groupe. Dans un premier vous exposerez votre logique d'apprentissage en l'argumentant. (5 points)

Puis vous cibleriez un des points que vous détaillerez précisément (10 points)